

Le réseau de biologistes Labster

Année recherche : l'attribution

L'ONDPS enquête

plans d'urgence
 éducation thérapeutique
 CLIN eaux de dialyse
 T2A dispositifs médicaux
 préparation hospitalière chimiothérapies
 robotisation **praticien hospitalier**
 comité du médicament
 contrôles **internat** assurance qualité
 dispensation **PUI** CHU nutrition
 EPP gaz médicaux réserve hospitalière
 rétrocessions **assistant spécialiste**
 RETEX médicaments orphelins **CME**
 essais cliniques **ATU** gestion des risques astreintes
 pharmacien acheteur
 pharmacie clinique **CH** certification
 traçabilité
stérilisation circuit du médicament
 médicaments dérivés du sang **vacations**

Oui au DES qualifiant en pharmacie!

Le DES pharmacie comme pré-requis indispensable pour exercer en PUI ?
 La FNSIP travaille depuis de nombreuses années sur ce dossier primordial.
 Et cela pourrait enfin aboutir...

Compte bancaire // Prêt étudiant // Assurances

A vos côtés, CMV Médiforce
vous propose les produits adaptés
à votre vie étudiante

ÉTUDIANTS
SANTÉ



**“PARCE QUE LES VOCATIONS
S’ACCOMPAGNENT !”**

13 AGENCES DANS TOUTE LA FRANCE

AGENCE CENTRALE
119-121 Grande Rue - TSA 41001
92315 Sèvres Cedex
Tél : 01 46 90 98 00 - Fax : 01 46 90 98 05

CMV Médiforce Ile-de-France
22-24 rue du Président Wilson
92300 Levallois-Perret
Tél : 01 55 46 01 60 - Fax : 01 55 46 01 61
paris.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Nord
7 boulevard Louis XIV
59800 Lille
Tél : 03 20 16 26 40 - Fax : 03 20 16 26 45
lille.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Normandie
c/o BNP Paribas
58 rue des Ours 76000 ROUEN
Tél : 02 32 18 77 06 - Fax : 02 32 18 77 09
rouen.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Est
34 rue Stanislas
54000 Nancy
Tél : 03 83 30 04 35 - Fax : 03 83 30 21 98
nancy.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Rhône-Alpes
Immeuble l'Européen
19 boulevard Eugène Deruelle
69003 Lyon
Tél : 04 72 60 55 00 - Fax : 04 72 60 55 05
lyon.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Sud-Méditerranée
27 cours Pierre Puget
13006 Marseille
Tél : 04 96 10 01 90 - Fax : 04 96 10 01 99
marseille.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Champagne-Ardenne
2 Avenue Carnot 51100 REIMS
Tél : 03 26 87 16 62 - Fax : 03 26 87 13 16
reims.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Sud-Ouest
32 allées d'Orléans - 33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 79 89 79 - Fax : 05 56 79 89 80
bordeaux.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Côte d'Azur
c/o BNP Paribas
2 boulevard Victor Hugo 06000 Nice
Tél : 04 93 87 64 05 - Fax : 04 93 87 63 04
nice.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Languedoc-Roussillon
Immeuble du Triangle
26 allée Jules Milhau
34000 Montpellier
Tél : 04 67 34 07 98 - Fax : 04 67 34 09 01
montpellier.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Midi-Pyrénées
c/o BNP Paribas
22 rue de Metz - BP 20827
31008 Toulouse Cedex 6
Tél : 05 34 31 32 60 - Fax : 05 34 31 32 65
toulouse.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Ouest-Bretagne
46 avenue Camus
44000 Nantes
Tél : 02 40 47 33 24 - Fax : 02 40 47 57 20
nantes.cmvmediforce.com

CMV Médiforce Centre Val-de-Loire
15 boulevard Beranger 37000 Tours
Tél : 02 47 60 95 06 - Fax : 02 47 60 95 05
tours.cmvmediforce.com

cmv médiforce
Une société de BNP PARIBAS

www.cmvmediforce.net

CMV Médiforce
vous accompagne aussi
dans votre démarche
de première installation

Editorial



Guilaine Boursier et Bastien Langrée

Hier, aujourd'hui et demain, avec vous

Bonjour à tous,

et bienvenue à Strasbourg pour ce premier congrès du bureau FNSIP 2011-2012 ! Nous espérons que vous y découvrirez de nouvelles inspirations pour votre internat.

Une rentrée chargée commence pour la FNSIP et pour vous qui débutez un nouveau stage et partez ou repartez de zéro. Comme chaque année la FNSIP sera présente pour vous accompagner et vous représenter lors des multiples questionnements de la vie d'interne.

La réforme de la biologie médicale a été le théâtre de beaucoup de remaniements et de surprises cette année passée. Vous avez été, internes de toutes filières confondues, unis pour vous mobiliser afin de défendre votre avenir et votre futur exercice. La FNSIP a été très touchée par cette forte solidarité et vous remercie. Le point d'orgue de cette mobilisation a été l'impressionnante manifestation du 29 juin 2011 à Paris qui a permis à la FNSIP et aux internes de donner leur avis, avis entendu et pris en compte. Après de nombreux retournements, l'ordonnance du 13 janvier 2010 est actuellement le seul texte de référence en vigueur concernant la biologie médicale. Nous travaillons intensément afin de résoudre les problèmes qui en découlent (textes manquants sur les remplacements, rachats de laboratoire par des financiers, etc.)

Cette année sera également la dernière année de la promotion des anciens DES de pharmacie spécialisée (remplacés par IPR), DES de pharmacie hospitalière et des collectivités et DES de pharmacie industrielle et biomédicale (remplacés par le DES pharmacie). Il ne faudra évidemment pas oublier d'agréer les postes en anciens DES pour les internes ayant prolongé leur cursus (disponibilité, année-recherche etc.).

Depuis le mois de mai, la FNSIP est en contact étroit avec le ministère du travail, de l'emploi et de la santé, via M. Thuillez, avec M. le professeur Aulagnier, coordonnateur national du DES de pharmacie et avec M. le professeur Porquet pour tenter d'aboutir enfin à une qualification du DES de pharmacie. Les pistes évoquées sont nombreuses, mais la volonté politique d'aboutir est bien réelle. Nous détaillerons ce dossier dans ce numéro.

Cette année un nouveau chantier est ouvert pour la FNSIP, celui des débouchés. Un bilan des besoins en pharmaciens (tant hospitaliers qu'officinaux) a été effectué par toutes les ARS. Il a été mis en regard des capacités de formation des différentes facultés. Ce bilan est mitigé : il y a une grande inadéquation entre les besoins et la formation, mais les enjeux politiques prennent encore trop souvent le pas sur la réalité du terrain. A nous de nous battre pour faire entendre notre voix dans ce dossier.

Cette année sera aussi une année où la FNSIP tentera de mieux se faire représenter dans les différentes instances universitaires : conseils d'UFR et conseils scientifiques.

Le bureau 2011 élu à Montpellier :

Co-présidents : president@fnsip.fr
- Guilaine BOURSIER 06.16.77.32.89
- Bastien LANGREE 06.19.32.07.76

Secrétaire : secetaire@fnsip.fr
Guillaume SUJOL 06.15.99.24.22

Trésorière : tresorier@fnsip.fr
Florence MORIN 06.68.60.93.50

Partenariats : vp-partenariats@fnsip.fr
Lakshmi RUGHOO 06.69.02.40.32

Communication : vp-com@fnsip.fr
Sylvain MILLET 06.21.17.59.86

Spécialité biologie médicale :
vp-biologie@fnsip.fr
- Louis LACAILLE 06.11.42.85.75
- Mathieu KUENTZ 06.19.98.97.34

Spécialités pharmaceutiques :
vp-pharmacie@fnsip.fr
- Marion CASTEL 06.99.60.45.00
- Olga ADAMIEC 06.15.88.42.91

Spécialité IPR : vp-ipr@fnsip.fr
Julie GAGNAIRE 06.70.73.41.89

Relations universitaires : vp-univ@fnsip.fr
Michaël PERES 06 75 11 68 15

Chargés de missions :
vp-missions@fnsip.fr
Jérémie MARTINET 06.64.41.13.50
Assia MITHA 06.13.40.19.03

Editorial

C'est extrêmement important dans le but d'accompagner le développement des carrières hospitalo-universitaires. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à le signaler à vos responsables syndicaux locaux.

La FNSIP est heureuse de vous présenter la nouvelle mise à jour de son "guide de l'interne en pharmacie" qu'elle co-édite avec l'aide du Groupe Pasteur Mutualité. Puisse-t-il continuer de vous guider dans le labyrinthe qui sert de parcours pour l'interne en pharmacie et vous apporter tous les renseignements dont vous avez besoin sur les filières, les débouchés, les démarches administratives et les associations et syndicats locaux. Un prix de thèse du Groupe Pasteur Mutualité est mis en place cette année et valorisera votre travail d'interne.

Enfin, la FNSIP, présente pour vous épauler et vous défendre, est évidemment friande de vos avis et remarques. C'est pourquoi n'hésitez pas à venir réagir sur nos différentes mailing listes ou à faire passer vos réflexions par vos syndicats et associations locales pour que nous puissions vous représenter au mieux.

Conscient de la tâche qui l'attend, l'ensemble du bureau de la FNSIP vous souhaite une bonne année universitaire 2011 - 2012.

Bonne lecture !

Guilaine Boursier et Bastien Langrée
Co-présidents de la FNSIP

Sachons saisir la chance d'être interne aujourd'hui, afin de bâtir au mieux la Santé de demain



L'Observance hors-série N°8
le magazine de la Fédération
Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie

Directeur de la publication :
Sylvain MILLET

Rédacteurs :
Olga ADAMIEC,
Guilaine BOURSIER,
Marion CASTEL,
Richard FABRE,
Mathieu KUENTZ,
Bastien LANGREE,
Sylvain MILLET,
Assia MITHA,
Michaël PERES,
Lakshmi RUGHOO,
Guillaume SUJOL.

Charte graphique :
Philippe GARRIGUE,
Guillaume SUJOL

Réalisation maquette :
Macéo éditions
M. TABTAB, Directeur
11, bd Ornano - 75018 Paris
01 53 09 90 05
maceoeditions@gmail.com

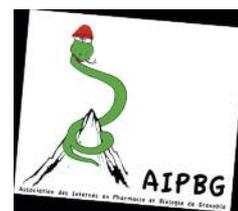
ISSN : 2107-7053

L'Observance hors-série est un magazine édité et distribué gracieusement par la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie (FNSIP). Les images et photos utilisées dans ce support sont libres de droit. Merci de ne pas jeter ce magazine sur la voie publique après lecture ! Retrouvez mensuellement le bulletin sur le site de la FNSIP :

FNSIP.FR

FEDERATION

Focus sur l'internat à Grenoble



« A chaque coin de rue apparaît une montagne »

Ce matin, je sors de chez moi pour cette nouvelle journée d'interne qui m'attend. Face à moi la Chartreuse, à ma gauche le Vercors et dans mon dos le massif de Belledonne. Et oui, je suis interne à Grenoble, paradis du ski l'hiver, de la randonnée ou de l'escalade en été. Mais Grenoble a d'autres atouts dans ses manches : un hôpital pionnier quant au développement de la pharmacie clinique avec de nombreux postes dédiés aux internes en pharmacie et un nouvel institut de biologie et pathologie. Enfin, Grenoble c'est aussi une plate forme technologique de pointe avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation notamment dans le domaine de la santé et des biotechnologies.



C'est dans ce cadre magique qu'une soixantaine d'internes en pharmacie se rendent à leur (dur) labeur quotidien.

Ah oui j'oubliais, à Grenoble il y a aussi l'AIPBG : l'association des internes en pharmacie et biologie de Grenoble. Une douzaine d'internes en composent le bureau, représentant toutes les filières de l'internat en pharmacie, élus chaque année en novembre-décembre, peu après l'arrivée de la nouvelle promotion. Comme toutes les associations d'internes nous avons une double mission : récréative en jalonnant l'année d'événements festifs et sportifs et plus institutionnelle en représentant les internes en pharmacie auprès du CHU, de la faculté ou de l'ARS.

Nous avons la chance d'avoir un internat où, le midi, nous pouvons nous détendre et échanger avec nos collègues médecins autour d'un bon repas et d'un petit café.

Nous essayons le plus possible de défendre les intérêts des internes notamment en établissant des liens solides avec les responsables de pôles et les affaires médicales. Ces bonnes relations nous permettent de gérer les conflits dans la meilleure ambiance (exemple récent de la grève des internes en biologie, ouverture de postes supplémentaires pour les pharmaciens hospitaliers,...).

Mais tout cela serait bien terne sans des responsables ani-



mation hors pairs ! Soirée d'accueil, soirée de Noël, galette des rois, poker sont autant de prétexte pour faire la fête ! Mais le plus grand mérite revient aux organisateurs du week-end ski : 3 jours de folie, de glisse, de fête dans une ambiance survoltée !

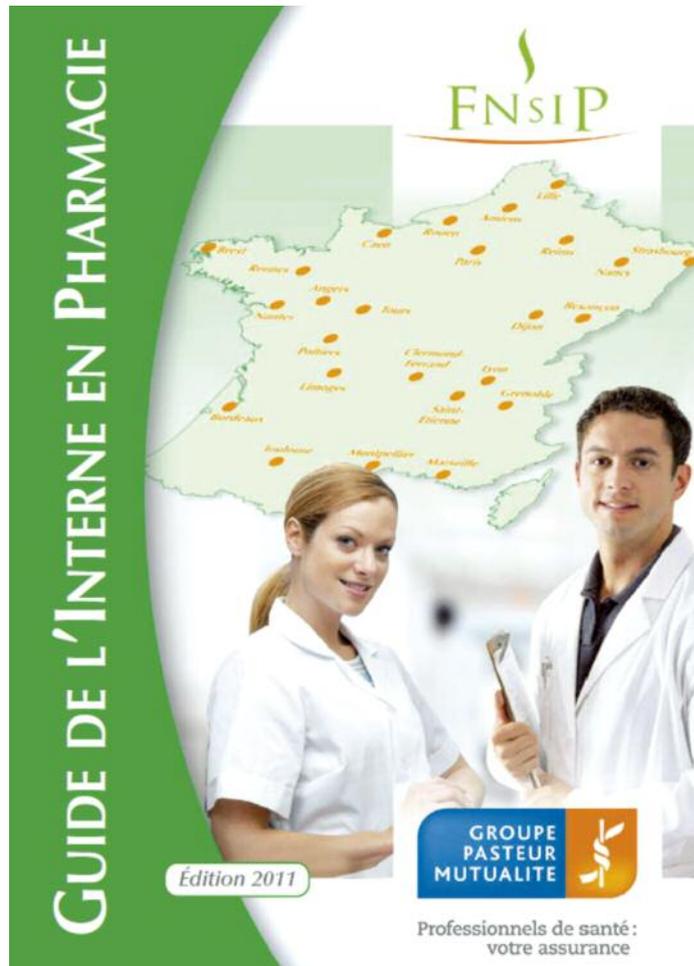
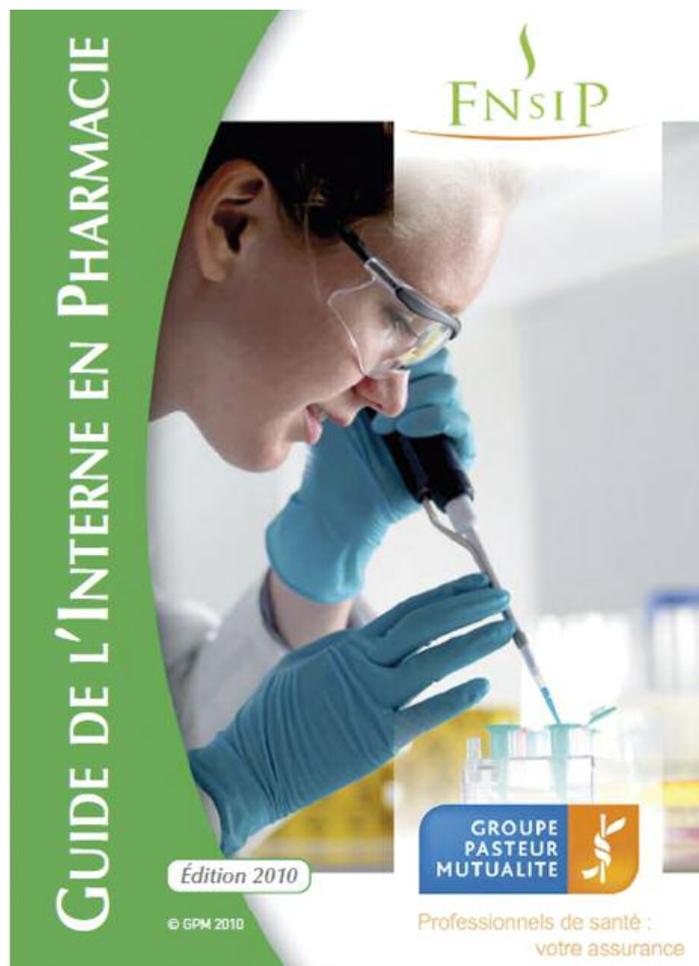
Enfin, un responsable partenariat va avoir la lourde tâche de trouver des financements pour organiser encore plus d'activités et tenter de nouer des échanges interactifs avec l'industrie pharmaceutique. Une ou deux soirées permettront de dialoguer avec le monde professionnel.

Le bureau AIPBG

FEDERATION

Guide de l'interne

en pharmacie : 2ème édition



Un tirage papier et 2500 téléchargements : suite à l'immense succès du premier guide de l'interne en pharmacie distribué lors du congrès de Rennes en novembre 2010, le bureau de la FNSIP en collaboration avec le Groupe Pasteur Mutualité (GPM) a décidé d'éditer une mise à jour de ce guide.

Cette nouvelle version se veut plus proche des attentes des internes. Nous avons pris en compte vos remarques et suggestions afin d'améliorer la première version.

Par rapport à la version précédente, vous trouverez notamment une nouvelle rubrique actualisée concernant les cursus (exit les DES PHC, PIBM et PS), une mise à jour des grilles de salaire et des offres GPM. La partie sur l'installation du jeune biologiste a été retirée car un guide spécialement

dédié à la biologie médicale est en cours de rédaction.

De plus, vous trouverez dans l'annexe 2 toutes les coordonnées utiles actualisées ainsi que les spécialités et spécificités de chaque ville dans la rubrique « Pourquoi venir à ... ? » L'ensemble du bureau de la FNSIP tient d'ailleurs à remercier le conseil d'administration pour sa collaboration dans la mise à jour de ces coordonnées.

Ce guide est un outil précieux permettant de répondre à toutes les interrogations que vous avez et aurez tout au long de votre cursus. N'hésitez pas à le feuilleter ou à le télécharger sur le site de la FNSIP (www.fnsip.fr) et sur le site de GPM.

A.M., L.R.

FEDERATION

Les prix de thèse décernés

Pour la première fois, la FNSIP, avec l'aide de ses partenaires, a ainsi mis en place différents prix de thèse pour valoriser les travaux soutenus en fin d'étude. Peu de récompenses s'intéressant aux internes en pharmacie existaient jusqu'alors, une culture pourtant développée dans l'internat en médecine... La lacune est désormais comblée !

Tout d'abord, en partenariat avec le Groupe Pasteur Mutualité et sa mutuelle dédiée aux pharmaciens, la FNSIP a instauré deux prix de thèse. Ils avaient pour objectif de distinguer les meilleurs travaux de recherche réalisés par des internes en section Pharmacie et en section biologie médicale. Un prix sera décerné par section lors du congrès de Strasbourg. Le montant de chaque prix est de 2 000 €. 31 dossiers de candidature ont été envoyés. A l'heure où nous imprimons la revue, les deux lauréats n'ont pas encore été désignés.

Enfin, le prix de thèse SFPO-CHUGAI en partenariat avec la FNSIP a été mis en place pour récompenser trois mémoires



Appel à candidature Prix de thèse

de fin d'internat en pharmacie sur le thème de l'oncologie. 41 candidatures ont été reçues, la plupart venant d'anciens internes en Pharmacie Hospitalière et des Collectivités (environ 80%), les 20% restant proviennent d'anciens internes en biologie ou en Pharmacie Industrielle BioMédicale. Le jury, présidé par le Dr. Frédéric Pinguet (président de la SFPO), s'est réuni le 5 octobre et a désigné :

- 1er prix : Florence Ranchon (DES de pharmacie hospitalière et des collectivités), thèse intitulée « Impact médico-économique de la prévention des erreurs médicamenteuses en cancérologie » (université Claude Bernard de Lyon)
- 2ème prix : Sophie Kaltenbach (DES de biologie médicale), thèse intitulée « Suivi de la maladie résiduelle dans les leucémies aiguës lymphoblastiques avec réarrangement du gène MLL » (université de Paris Descartes).
- 3ème prix : Raoul Santucci (DES de pharmacie hospitalière et des collectivités), thèse intitulée « Identification d'un nouveau facteur de risque de retard d'élimination et d'intoxication au méthotrexate : les inhibiteurs de la pompe à protons » (université de Strasbourg).

Les trois prix ont été, comme convenu, remis durant le congrès de la SFPO, les 13 et 14 octobre derniers. À cette occasion, les trois lauréats ont présenté leurs travaux. Nous voulons remercier l'ensemble des participants pour la qualité de leurs travaux, qualité qui a été soulignée par les membres du jury.

L.R.

THÈSES INNOVANTES ET ORIGINALES EN LIEN AVEC LE DOMAINE DE L'ONCOLOGIE
SOUTENUES PAR DES PHARMACIENS EN VUE DE
L'OBTENTION DE LEUR DIPLOME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES (DES),
SANS DISTINCTION DE FILIÈRE

PRIX DE THÈSE CHUGAI-SFPO

Société Française de Pharmacie Oncologique

2011
FORMULAIRE DE CANDIDATURE
à télécharger et à compléter
sur le site de la SFPO www.sfpo.com
ou de la FNSIP www.fnsip.fr

Le jury sera composé
de pharmaciens hospitaliers
indépendants

EN PARTENARIAT
avec la Fédération
Nationale Syndicale
des Internes
en Pharmacie

FNSIP

ONCOLOGIE

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS
diagnostic
prévention

SFPO
Société Française
de Pharmacie Oncologique

CHUGAI

Grâce au soutien du laboratoire
CHUGAI PHARMA FRANCE
**3 RÉCOMPENSES
SERONT DÉCERNÉES**

- 1^{er} PRIX de 1500 €
RECOMPENSERA
LA THÈSE LA PLUS PERTINENTE
- 2^e PRIX de 1000 €
- 3^e PRIX de 500 €

Votre thèse correspond aux critères de sélection ?
Les dossiers de candidature sont à adresser
avant le 15 septembre 2011 à
prix-these-2011@chugai-pharm.fr

Tous les prix seront remis lors du
prochain congrès de la SFPO qui se déroulera
du 12 au 14 octobre 2011, à Mandelieu (04)

STRENGTHS - OREO L&L

- 20 000 collaborateurs
- Près de 3 000 chercheurs y préparent les médicaments du futur
- 25 % du chiffre d'affaires consacrés à la Recherche et au Développement
- 38 projets de molécules sont actuellement en Développement
- Une présence sur les 5 continents, dans 140 pays
- 86 % des médicaments Servier sont consommés à l'International
- Un chiffre d'affaires pour 2009 de 3,6 milliards d'euros

Internes en pharmacie, SERVIER croit en votre talent

● **Intégrant toutes les étapes de la vie du médicament, nous sommes à même de proposer des opportunités, que ce soit en recherche, développement préclinique et clinique, affaires réglementaires, production, assurance qualité ou encore marketing France et International.**

● **Si vous avez le sens de l'engagement, de l'enthousiasme, l'envie d'aller de l'avant... parlons ensemble de votre projet !**

www.servier-campus.fr

Contact : Mario Squélard
mail.drh.campus@fr.netgrs.com

SERVIER - 22, rue Garnier
92578 Neuilly-sur-Seine CEDEX

SERVIER Campus

Le site Servier à destination des étudiants et des jeunes diplômés

L'ONDPS enquête...

ONDPS : comprenez l'Observatoire national de la démographie des professions de santé. Récemment, cet organisme s'est penché sur le monde de la pharmacie, tous métiers confondus... et donc sur la biologie et la pharmacie hospitalière. La question du numerus clausus (NC) s'est retrouvée au cœur des débats avec pour objectif de faire des propositions pour la période 2012-2016.

L'ONDPS comprend des comités régionaux (les CRDPS) présidés par les ARS et dans lesquels siègent les doyens, des représentants de l'Ordre et des représentants syndicaux. Il a pour rôle de rassembler les données harmonisées nécessaires aux analyses régionales et nationales relatives à la démographie des professionnels de santé, à leur implantation sur le territoire et à leurs modes d'exercice. Il propose au ministre chargé de la santé et au ministre chargé de l'enseignement supérieur, à partir des propositions des comités régionaux, le nombre et la répartition des effectifs de professionnels de santé à former, par profession, par spécialité et par inter-région.

Récemment, vos représentants locaux ont donc été amenés ici et là à participer à ces réunions. Une bonne nouvelle puisque la FNSIP demandait depuis plusieurs années à ce que soient menées des études sur le sujet. En effet, nous déplorions la façon dont se faisait chaque année la révision du NC. Le fait le plus marquant a été, il y a 3 ans, l'augmentation du nombre de postes offerts au concours dans le DES pharmacie en conséquence de la baisse du nombre d'internes en biologie médicale (la réforme Ballereau vise à équilibrer médecins et pharmaciens en biologie médicale). Cette compensation s'est faite en dépit des mises en garde de la FNSIP et surtout sans aucune connaissance chiffrée des besoins en pharmacie hospitalière.

Le conseil d'administration a largement débattu sur cette question du NC et a abouti au consensus suivant qui est donc la position de la FNSIP :

- biologie médicale : stagnation du NC compte tenu la tendance aux regroupements des laboratoires et de l'issue incertaine de la réforme.
- pharmacie : stagnation ou baisse du NC face à la rareté des postes d'assistants à laquelle sont confrontés les internes dans la plupart des inter-régions. Une enquête nationale est en cours de réalisation grâce au maillage des associations

et syndicats locaux. Cette décision est également motivée par le fait que le DES n'est toujours pas qualifiant et que la filière PIBM est à l'heure actuelle peu choisie en niveau 2. Enfin, les cliniques privées recrutent peu d'anciens internes.

- IPR : stagnation. La filière IPR est en cours de mutation et connaît une grande disparité inter-régionale quant aux modalités fixées par les coordonnateurs. De plus, les débouchés ne paraissent pas se développer. Dans ce contexte, une augmentation serait dangereuse.

Nous saluons vos représentants locaux qui ont défendu ces positions dans vos régions. En effet, la position n'était pas aisée à soutenir, la politique des représentants d'internes a parfois été attaquée avec virulence. Différents membres de ces comités ont notamment plaidé avec insistance une augmentation du NC en pharmacie : l'argument principal étant, dans un avenir proche, les nombreux départs à la retraite des pharmaciens de la génération du « baby boom ». Ce fait avéré doit néanmoins être nuancé par l'incertitude du renouvellement de ces postes vacants dans le contexte économique actuel (révision générale des politiques publiques).

Voici quelques extraits représentatifs des discussions tenues lors des différentes réunions :

Mathieu Chapuy (président du SIPHL) : *en novembre 2011, pour la pharmacie, 23 sortants sur notre région, 51 arrivants... Et sur les 23 sortants, 9 n'ont toujours pas de poste !*

En réponse, il obtient :

la féminisation dans la profession [de pharmacie hospitalière] est grande et donc les temps partiels susceptibles d'être nombreux. Par ailleurs, si on baisse le nombre d'effectifs, la situation risque de devenir ingérable et on devra faire appel à des professionnels venant de l'Union Européenne. De plus, la population vieillit et les besoins vont se développer. [...] Les représentants hospitaliers ont fait valoir

l'élargissement de leurs missions (nécessité de poursuivre la bonne organisation du circuit du médicament, des activités de stérilisation etc.). A contrario les représentants des internes s'interrogeaient sur la réalité des postes créés.

Guilaine Boursier (présidente de l'AIPHMN), à propos de la pharmacie : *lors de la commission d'ouverture des postes, il est difficile de trouver suffisamment de terrain de stage pour ces internes, les services ayant atteint leur capacité de formation.*

En Auvergne : *le nombre de pharmaciens biologistes est en diminution et les effectifs vieillissent. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille les remplacer car le nombre de postes diminue aussi : le nombre de laboratoires vient de connaître une baisse notable (concentration, fusions...) et l'obligation d'un nombre de biologistes au prorata de l'activité vient d'être supprimée. Il ne reste que l'obligation d'un biologiste par site.*

Toujours en Auvergne : *le métier de pharmacien hospitalier va évoluer avec de nouvelles activités : analyse pharmaceutique des ordonnances, dispensation nominative, éducation thérapeutique du patient, pharmacie clinique, management qualité.... A noter également le développement de PUI en établissement médico-social, seules ou en GCS (groupement de coopération sanitaire). Les capacités de formation des*

internes sont de bon niveau et il n'apparaît pas de problème pour accueillir des internes à ce jour. Il est possible de faire augmenter ce nombre. [...] avant de diminuer le NC et les postes proposés aux internes il convient d'étudier les débouchés et de rechercher le nombre exact de diplômés sans emploi 6 mois après leur fin de cursus.

Cette campagne régionale s'est conclue par une réunion nationale le 18 octobre, durant laquelle la FNSIP a réaffirmé sa position. La vision de l'ONDPS était celle-ci :

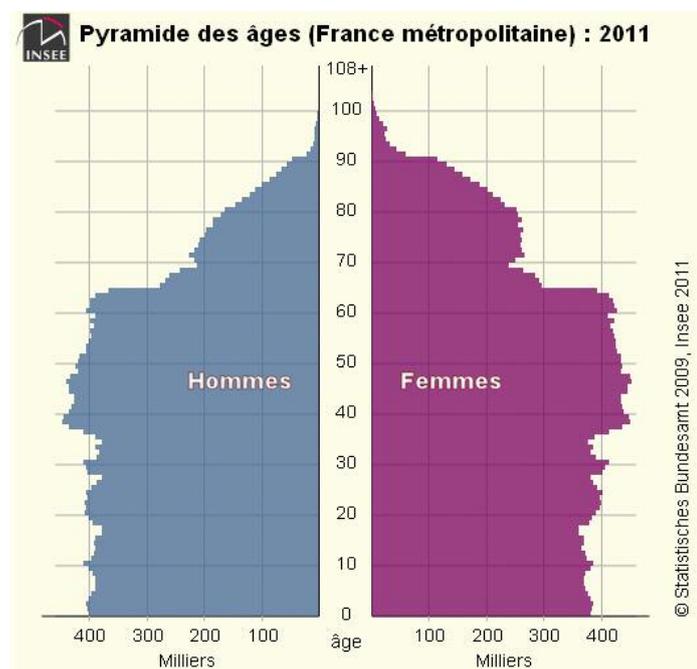
Au niveau France entière, les flux prévisibles de DES de biologie médicale formés dans les cinq ans correspondent à 35 % des effectifs de biologistes de 55 ans et plus susceptibles de cesser leur activité d'ici dix ans. [...] pour les pharmaciens, le maintien des postes publiés en 2010 sur 5 ans correspond à seulement 28 % des effectifs susceptibles de partir en retraite dans les dix ans.

Et à propos de la pharmacie : *Il s'agit d'un métier « jeune », comme le montre la part des 55 ans et plus, globalement faible (19%). Ce constat vaut pour toutes les régions et inter-régions. Compte tenu de la part faible des 55 ans et plus et des effectifs d'internes inscrits en 3e et 4e du DES en 2010, les flux d'internes en formation pour les cinq prochaines années correspondent à 84 % des pharmaciens qui vont cesser leur activité dans les dix ans. On devrait donc assister à un accroissement des effectifs, si la tendance reste inchangée*

A défaut d'avoir pu renverser la tendance, c'est donc un statu quo qui se profile avec maintien des effectifs.

La FNSIP se bat pour que soit trouvé un NC juste : le nombre d'internes formés doit être en totale adéquation avec les besoins prévisionnels de chaque branche métier ; à cela s'ajoute la capacité de formation qui doit être prise en compte afin de garantir un niveau de qualité. Si cette première campagne ne semble pas, selon nous, représenter une avancée sur la question, nul doute que les études de l'ONDPS apporteront dans un futur proche des éléments fiables qui serviront de base à une discussion saine et responsable. Nous appelons donc de nos vœux à ce que ces travaux se poursuivent.

G.S.



Oui au **DES** qualifiant

La FNSIP travaille sur ce dossier depuis des années. Depuis quelques mois les choses se sont accélérées. A l'heure où nous bouclons ce numéro, nous avons rendez-vous le 25 octobre au ministère du Travail et de l'Emploi avec M. le Pr. Aulagner (coordonnateur national du DES de pharmacie) et le directeur des Ressources Humaines du Système de Santé. Les explications sur ce serpent de mer...

Malgré de nombreuses initiatives au fil des années, la qualification du DES pharmacie (ou de son ancêtre PHC) n'a pas été obtenue. La FNSIP n'est pas seule, le SNPHPU et des personnalités telles que le Pr. Aulagner ou le Pr. Porquet (président de la conférence des Doyens) ont apporté leur contribution.

Deux pistes de travail sont envisageables :

- la reconnaissance européenne : il faut trouver quatre pays, dont la France, qui ont mis en place une formation ressem-

blant à la nôtre et qui, point important, soit d'une durée de 4 ans. De cette façon, on peut envisager le dépôt d'un dossier auprès des instances européennes afin de faire reconnaître le DES.

D'après l'EAPH (European Association of Hospital Pharmacists, 2010), la durée de la formation en pharmacie hospitalière varie entre 12 et 48 mois (cf. tableau). Longtemps, il a manqué un 4ème pays que la FNSIP a trouvé cet été. Cependant, le dossier est difficile à monter et nécessite le recours à des avocats.

Pays	Durée de la spécialisation (en mois)
Allemagne	36
Angleterre	12 à 24
Autriche	36
Belgique	12
Danemark	12
Espagne	48
Finlande	36
France	48
Hongrie	36
Irlande	24
Italie	48
Pays Bas	48
Pologne	36
Portugal	36
République Tchèque	48
Slovaquie	36
Slovénie	24
Suède	36

ACTUALITES

en pharmacie !

- la reconnaissance française : s'agissant d'une profession de santé, la difficulté réside dans le fait qu'il faut obtenir l'accord simultané du ministère de la Santé et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le dossier s'est souvent heurté à l'un ou l'autre des ministères, au gré de la succession des différents conseillers dans les cabinets ministériels, mais aussi à des contraintes réglementaires qui ont été levées par la loi Hôpital Patient Santé Territoire de 2010. Cette année, les choses se sont accélérées.

Le 28 février dernier, a FNSIP avait envoyé un argumentaire détaillé au ministère de la Santé intitulé « De l'exigence de la qualification du DES de pharmacie pour l'exercice en pharmacie à usage intérieur » (lettre disponible sur www.fnsip.fr). Le ministère avait jugé cette demande « très bien documentée ». En mars, le conseiller du ministre avait donné son accord pour que soit trouvée une solution réglementaire pour rendre le DES qualifiant. Depuis, les différents services du ministère peinent à se coordonner : différents bureaux de la DGOS (formation initiale, formation continue), cabinet du ministre... La FNSIP a donc suivi et relancé les différents services durant ces derniers mois.

Ce dossier n'est donc pas clos et de nombreux détails sont à préciser avant d'aboutir à un texte. Il faudra notamment identifier l'ensemble des textes réglementaires à modifier (ce qui n'est pas une mince affaire car nous dépendons de 2 ministères et de 2 codes, de la santé et de l'enseignement supérieur) et répondre aux critères requis pour qu'un ancien interne soit dit qualifié pour

l'exercice en PUI. Si les choses paraissent évidentes pour PH-PR, qu'en sera-t-il pour PIBM et IPR ? Par ailleurs, un nombre minimal de stages effectués en PUI sera-t-il requis ? Les postes à temps partiel seront-ils concernés par cette nécessité d'être diplômé du DES ? Autant de questions sur lesquelles la FNSIP entend bien s'exprimer, aux côtés des coordonnateurs du DES.

G.S.



SERVIER Campus

www.servier-campus.fr :

le site Servier à destination des étudiants et jeunes diplômés



Le **DES** pharmacie en quizz

Cet été, nous vous avons sollicités pour répondre à un quizz concernant votre filière : le DES de pharmacie. Nous pensions bien que quelques nouveautés amenées par la réforme n'étaient pas connues de tous mais nous ne pensions pas que des « fausses croyances » circulaient. Nous nous sommes appuyés sur les réponses erronées qui ont été données cet été pour construire cet article ; voici donc un état des lieux de ce qu'il faut savoir concernant votre DES.



Le diplôme que vous obtiendrez tous en fin de cursus d'internat est le DES (diplôme d'études spécialisées) de pharmacie. Le DES validé ne sera pas différent en fonction de l'option que vous choisirez.

« L'option », le mot est lâché ! Beaucoup d'erreurs concernant cette grande nouveauté dans le cursus.

Votre cursus est construit en 2 niveaux de 2 ans. A l'issue de votre niveau 1 (après vos 4 premiers semestres validés), vous choisirez librement l'option :

- pharmacie hospitalière – pratique et recherche (PH-PR)
- OU pharmacie industrielle et biomédicale (PIBM)

Elle conditionnera normalement votre niveau 2.

Néanmoins, et peu d'entre vous sont au courant, il existe un droit au remords concernant l'option. Il est accordé à titre exceptionnel et ce, avant la fin de la 3e année d'internat (arrêté du 31-10-2008). Ce "droit au remords" n'est pas le même que celui concernant l'affectation de l'internat, il est indépendant de votre classement au concours et nécessite en pratique une validation de votre changement de maquette auprès de votre coordonateur local. Il s'applique aux 2 options.

Votre niveau 2 s'articule donc autour de 4 semestres en vue de vous donner une compétence particulière dans un domaine qui vous plait.

Mais votre spécialisation peut débuter dès la 2ème année d'internat, puisque dès cette année-là, vous n'êtes plus obligés d'effectuer vos semestres parmi les quatre domaines

obligatoires en 1ère année. Cette 2ème année est donc cruciale et permet aux indécis de sortir des domaines et des PUI pour découvrir d'autres métiers du pharmacien et ainsi choisir votre option de manière éclairée.

Concernant les débouchés, là encore, rien n'est figé !

L'option PH-PR amènera logiquement vers un cursus hospitalier ou hospitalo-universitaire. L'option PH-PR se décompose en "P" = pratique et "R" = recherche. Cette option a été créée dans le but de favoriser le côté recherche de l'ancien PHC (les textes prévoient que des aménagements du temps de travail peuvent être réalisés afin de faciliter le côté recherche de la formation, ne l'oubliez pas !). Si la recherche vous intéresse, un M2 vous permettra une pratique de la recherche dans un laboratoire. Pour poursuivre dans cette voie, une thèse d'université doit ensuite être réalisée. Cependant, le "R" n'est absolument pas obligatoire. Vous pouvez "tout simplement" suivre une formation de type pharmacie hospitalière classique avec la validation de vos domaines. On devient alors monovalent, c'est-à-dire praticien hospitalier pur. Dans ce cas précis, il n'y a pas d'obligation à suivre un enseignement de M2.

L'option PIBM quant à elle, est plutôt destinée pour les internes souhaitant ouvrir leur champ de compétences et acquérir une spécialisation particulière nécessitant un stage extra-hospitalier. Plusieurs types de carrières sont en suite possibles en fonction de vos compétences et de vos envies : soit dans le public, soit dans le privé. Le privé concerne principalement l'industrie pharmaceutique.

ACTUALITES

En revanche, dans le public, il n'y a pas « que » dans les PUI qu'on trouve des pharmaciens : en vigilance, recherche clinique, assurance qualité, méthodologie, statistiques, gestion des process, gestion et groupement d'achat,... Beaucoup de débouchés existent à l'hôpital ou dans les agences et instances nationales et la filière PIBM est très bien placée pour former à ce type de carrières qui nécessitent une certaine spécialisation. PIBM permet également de faire une thèse de sciences et ainsi, tous les débouchés en recherche que ce soit dans le privé (R&D en industrie) ou dans les laboratoires publics de recherche sont envisageables.

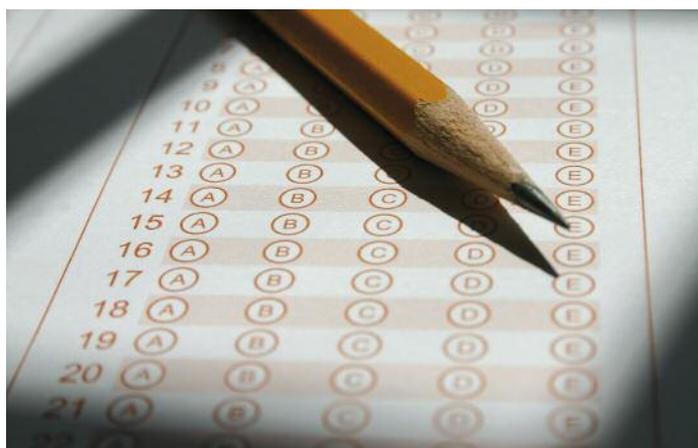
Si vous choisissez PIBM, vous ne serez donc pas bloqués en milieu extra-hospitalier ou en industrie : vous pourrez travailler à l'hôpital et passer le concours PH et même envisager une carrière H-U. En somme, un PIBM a sa place dans toutes les structures et ce à tout type de postes qui nécessitent une spécialisation. De même, avec un choix PH-PR, vous pouvez choisir de travailler dans des agences publiques (type ARS, CoReMeDiMS, AFSSAPS, DGOS...) pour différents types de métiers et de compétences recherchés.

N'oubliez jamais que vous êtes acteur de votre cursus et que chacun, avec sa motivation, son choix d'orientation et ses compétences acquises peut ré-orienter sa carrière à tout moment et/ou postuler dans des domaines différents. En effet, notre offre de formation est complète et large et laisse grand ouvert le champ des débouchés.

Nous voulions également éclaircir le « point » M2 car celui-ci constitue une source de questionnement important. Tout d'abord, les M2 recherche et professionnels n'existent plus : exit les anciens DEA et DESS, tout est regroupé sous le label M2 dans le système LMD. Seul le stage pratique est orienté soit en immersion professionnelle, soit en immersion dans une unité de recherche. Par ailleurs, notre formation constitue à elle seule une spécialisation et elle devrait être reconnue comme telle. Un M2 peut en effet apporter une double compétence si nous le souhaitons, mais ne constitue nullement une obligation pour exercer notre métier de pharmacien; a fortiori si on a gardé un cursus d'interne cohérent et ce quel que soit le débouché professionnel envisagé. En revanche c'est un prérequis incontournable pour tous ceux qui souhaitent s'orienter vers un cursus universitaire.

De plus, une réflexion est en cours actuellement pour intégrer définitivement les études de santé dans la réforme LMD afin que nous ayons enfin, à la fin de notre 5ème année, le grade de M1, voire même de M2 !

La spécialisation d'un PH-PR sera orientée vers le métier de pharmacien des PUI dont les missions sont très vastes et relativement bien connues des internes. En revanche, la spé-



cialisation d'un PIBM n'est pas orientée vers la PUI ! Mais vers quoi alors nous direz-vous ? Vers ce que vous voulez ! La difficulté est justement de le déterminer et d'orienter correctement votre cursus !

Ensuite une fois diplômé, le marché du travail peut vous réserver des surprises ! Mais n'ayez crainte, ni l'une ni l'autre des options n'est bloquante. En revanche, un ancien PH-PR sera sans doute préféré à un ancien PIBM pour un poste en PUI et un ancien PIBM aura un profil sans doute plus adapté dans d'autres spécialisations (ex : pour postuler à un poste de chef de projet en recherche clinique que ce soit en industrie ou dans un CIC).

Sachez saisir l'opportunité que vous avez de choisir !

Rappels réglementaires :

Option PH-PR :

- 1ère année obligatoirement dans les domaines,
- 6 semestres à faire dans les domaines,
- 4 domaines à valider sur les 4 années d'internat,
- aménagement du temps de travail possible pour faciliter la recherche,
- possibilité de faire 2 semestres maximum en milieu extra-hospitalier (agences, labo, industries...),

Option PIBM :

- 1ère année obligatoirement dans les domaines,
- 1 semestre en industrie obligatoire,
- tous les autres semestres sont libres (domaines, industries, agences, labo...)

Agrément = autorisation accordée lors de la commission annuelle d'agrément à un service pour accueillir un interne. Un service peut être agréé dans l'un ou l'autre des domaines.

Domaines = ce sont les 4 champs de compétences nécessaires et requis pour être convenablement formé au métier de pharmacien des PUI.

M.C, O.A.

Biologie médicale : le combat reprend !

Le 29 juin 2011, les internes en biologie médicale ont protesté devant le Ministère de la santé lors d'un mouvement national de grève pour protéger leur vision éthique et praticienne de la profession de biologiste médical. Le 4 août dernier, la décision du Conseil constitutionnel ébranle tout le monde de la biologie médicale.



Des mois de travail acharné et de mobilisation des internes sur les amendements des points controversés de l'Ordonnance du 13 janvier 2010, qui a récemment réformé la Biologie médicale, sont balayés pour « vice de forme ». Ouf, le fond n'est en rien remis en cause ! La réforme de la biologie médicale n'est pas achevée et il est nécessaire de continuer à se mobiliser pour défendre notre futur exercice.

Nous n'avons pas attendu la rentrée parlementaire pour collaborer avec huit syndicats de seniors. Nous travaillons de concert et c'est toute la profession réunie, hospitaliers et privés, qui a entamé des pourparlers avec le gouvernement. Les huit organisations demandent actuellement au gouvernement de légiférer d'urgence sur des points indispensables comme notamment l'autorisation des remplacements de biologiste par les internes, l'arrêt du rachat de laboratoires privés par des structures financières et le maintien des examens de biologie médicale en tant qu'acte médical non soumis aux pratiques marchandes des ristournes.

La FNSIP continue de travailler pour faire avancer ce dossier nécessaire pour conserver une biologie médicale indépendante et de qualité.

Mais que les nouveaux internes en biologie ne soient pas

déprimés par cette bataille législative. « Nous avons perdu une bataille, pas la guerre ».

Même si notre métier est en pleine mutation, que l'accréditation ISO 15 189 fait son chemin, que les fusions-acquisitions s'accroissent, que les financiers s'étendent, la biologie est et restera une discipline d'excellence.

L'ordonnance de réforme de la biologie médicale en vigueur confirme la médicalisation de la biologie. C'est donc à nous de nous positionner grâce à notre compétence et notre motivation, comme professionnel de santé à part entière et être un interlocuteur de choix pour le clinicien.

Ne sombrons pas dans le pessimisme ni dans la déprime collective. Restons tous unis derrière notre cause et c'est ensemble que nous arriverons à faire infléchir la tendance. Nous comptons sur vous pour rester motivés et prêts à défendre votre future profession de biologiste médical, exercée par des professionnels de santé compétents et diplômés !

Pour plus d'informations sur la réforme de la biologie et nos actions, retrouvez l'Observance hors-série n°6 en ligne (<http://observance.fnsip.fr>).

G.B., M.K., S.M.

Année recherche : **l'attribution**

Cette année était la deuxième année consécutive après une réforme de la commission d'attribution de l'année recherche. Après une première année un peu floue, cette année semble s'être mieux déroulée.

Un questionnaire a été lancé dans chaque ville début septembre pour évaluer le dispositif de demande d'année recherche et de son attribution. Les différentes questions posées avaient pour but d'y voir un peu plus clair sur la demande, la commission et sa composition, les critères d'attribution.

Un premier constat flagrant est la différence de date limite de dépôt des dossiers. En effet, certaines villes de la même inter-région avaient parfois 2 ou 3 mois d'écart. Cependant, il a été dit dans la plupart des inter-régions qu'il fallait harmoniser cette date de dépôt des dossiers pour éviter une inégalité entre les internes de différentes villes de la même inter-région (affaire à suivre).

De plus, il existe une grosse disparité entre les inter-régions. Les commissions se sont réunies sur une période allant de juillet jusqu'à mi-septembre, soit très peu de temps avant les choix, ce qui complique la tâche des VP de filières pour établir les répartitions de postes.

On note dans presque toutes les inter-régions une augmentation considérable des demandes d'année-recherche par rapport aux années précédentes. La plupart sont attribuées pour faire un M2R et, a priori, plutôt pour les internes entre la 3ème et la 4ème année.

Devant la demande croissante des internes qui se dirigent vers une maquette hospitalo-universitaire, il faut savoir que ce dispositif n'est pas le seul moyen de financer ses stages en équipe de recherche et je vous encourage à faire des demandes de bourses auprès de différents organismes, ou, comme le prévoit l'orientation PH-PR pour le DES de pharmacie, à avoir un stage d'interne aménagé pour la recherche.

Par ailleurs, il faut noter que les internes ont toujours été consultés et écoutés par la commission avec la présence d'un ou plusieurs internes lors de la commission. Les représentants des internes ont un avis consultatif dans ces commissions (mais ils ne peuvent évidemment pas se prononcer sur les dossiers des candidats).

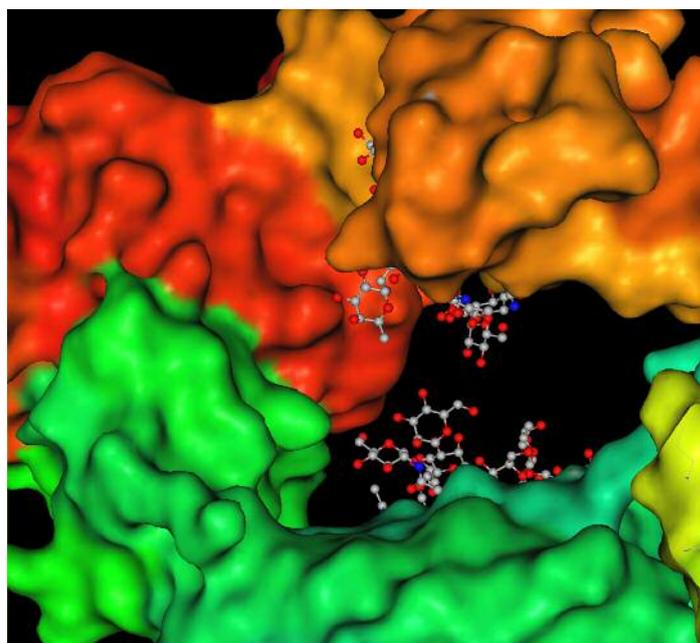
Concernant les critères d'attribution, ils sont souvent les mêmes. En premier lieu vient souvent le laboratoire d'accueil pour le stage de recherche et son rayonnement scientifique. Il y a aussi eu une volonté d'équilibrer les attributions entre les différentes villes d'une même inter-région, ce qui est un bon point, mais qui pose aussi la

question des internes étant inscrit dans une ville et faisant tous leurs stages dans une autre. Hors, il est difficile de séparer en fonction de l'université d'inscription ou de la ville où se fera l'année recherche ; les 2 critères ayant des défauts différents

Mais, on retrouve encore pour départager certaines personnes l'ancienneté et le classement, alors que ces 2 critères devaient être abandonnés avec le nouvel arrêté au profit du projet scientifique ; peut être est-ce dû au trop grand nombre de demandes.

Les internes en pharmacie s'intéressent donc à la recherche, signe également de leur intérêt accéder plus tard à des postes hospitalo-universitaires. Cette nouvelle procédure arrive à sa deuxième année de mise en place, progresse, s'améliore et arrive bientôt à maturité. La FNSIP et les associations et syndicats locaux veillent au bon déroulement de ces commissions. Vous pouvez retrouver l'arrêté du 8 juillet 2010 modifiant les modalités d'organisation de l'année-recherche sur le site de la FNSIP ainsi qu'un article « Tout ce qu'il faut savoir pour financer ses semestres en recherche » dans l'Observance hors-série n°3.

M.P



Cytogénétique : une discipline, deux spécialités

La cytogénétique, discipline appartenant au DES de biologie médicale, est une spécialité comportant peu d'internes en formation. Il s'agit d'une (ultra)spécialité peu connue car peu enseignée au cours de nos études (seulement au cours des 2ème et 3ème années en médecine avec très peu d'items au programme de l'ECN et aucun enseignement en pharmacie).

Cette discipline en pleine essor, initialement définie comme « l'étude morphologique des chromosomes » correspond aujourd'hui à la détection d'anomalies chromosomiques constitutionnelles ou acquises, par des techniques chromosomiques ou moléculaires, dans le but d'établir un diagnostic biologique et d'assurer le cas échéant un conseil génétique (constitutionnel) ou une aide à la prise en charge thérapeutique (acquis). Pour ce faire, elle étudie le rangement des gènes au niveau des chromosomes (recherche de remaniements chromosomiques), elle quantifie le nombre de copies des gènes et recherche la présence de gènes de fusion (en oncologie).

Voici le parcours de deux internes en biologie médicale se spécialisant en cytogénétique : Mathilde et Stéphan.

Pourquoi avez-vous choisi cette discipline ?

Mathilde et Stéphan : Dès le milieu de nos études et suite aux enseignements que nous avons reçus au cours de notre cursus, l'étude des caractéristiques génétiques et chromosomiques des personnes en rapport avec leurs pathologies et le caractère pluridisciplinaire de cette spécialité (obstétrique, génétique médicale, pédiatrie, biologie de la reproduction, onco-hématologie...) nous ont immédiatement séduits.

Nous nous sommes donc spécialisés en cytogénétique et avons suivi la maquette du DES de biologie médicale propre à la cytogénétique : validation du niveau 1 puis deux semestres en cytogénétique, un semestre dans un service de génétique moléculaire et un dernier semestre au choix entre un service de cytogénétique, un service de génétique clinique ou un service d'hématologie clinique (dans l'optique d'une formation spécifique en cytogénétique onco-hématologique).

Vous avez choisi deux directions différentes dans cette discipline, quelles en sont les particularités ?

Stephan : Je me suis spécialisé en constitutionnel. La cytogénétique constitutionnelle est une branche de la

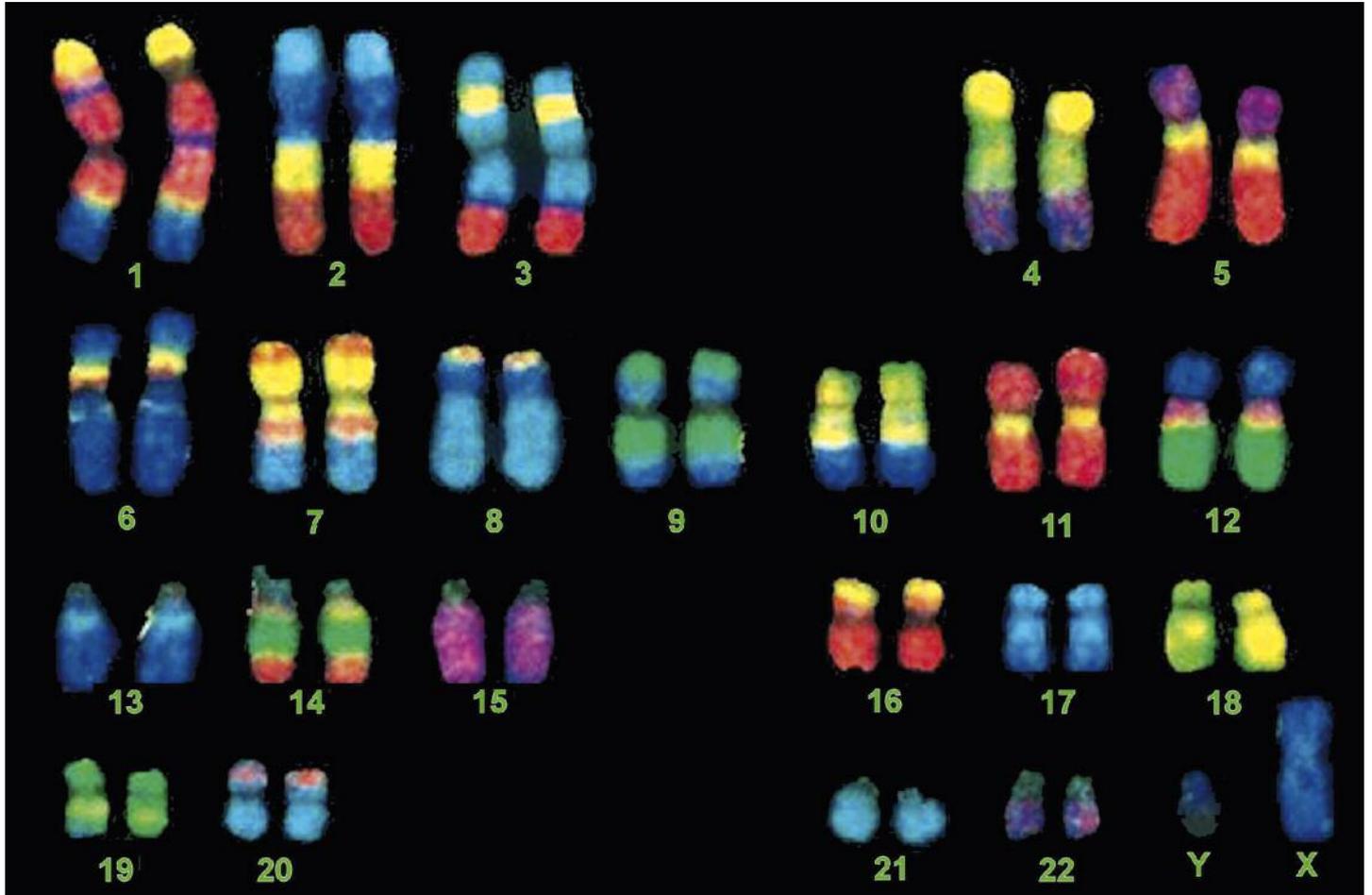
cytogénétique multidisciplinaire qui s'éloigne de la biologie médicale au sens strict du terme et serait plutôt à considérer comme une spécialité clinico-biologique proche de l'anatomopathologie. Nous participons à de nombreux staffs interdisciplinaires notamment en gynécologie-obstétrique (CPDP), biologie de la reproduction et génétique médicale et nous avons également la possibilité de réaliser des consultations de cytogénétique, de génétique médicale et de conseil génétique. L'activité en cytogénétique constitutionnelle regroupe le diagnostic prénatal et postnatal qui diffèrent quelque peu dans leur démarche diagnostique du fait notamment de prélèvements différents et du degré d'urgence qui n'est évidemment pas le même lorsqu'une grossesse est en cours. L'étude du caryotype constitue l'examen de base puis nous sommes amenés, après discussion avec les prescripteurs et selon la clinique du patient, à réaliser des techniques plus résolutive dites de « cytogénétique appliquée à la biologie moléculaire » telles que la FISH, la MLPA et la CGH-array afin d'identifier ou de caractériser des microremaniements.

Mathilde : Je me suis orientée vers l'onco-hématologie, discipline qui a pris de plus en plus d'importance dans le diagnostic, le traitement et le suivi des hémopathies. Les différentes anomalies retrouvées au caryotype permettent de classer les hémopathies selon la classification OMS mais aussi de prédire la résistance vis-à-vis de certains traitements. Nous sommes plus sensibles, grâce au suivi de transcrit et à l'apparition de nouvelles translocations, pour suivre les rechutes des patients que la cytologie. Encore une fois, sans renseignements du clinicien ou du cytologiste, nous ne pouvons rien faire puisque les cultures cellulaires varient selon les pathologies suspectées. Nous nous retrouvons donc à un carrefour interdisciplinaire, fruit de nombreux dialogues.

Quelle place occupez-vous au sein du laboratoire ?

Stéphan et Mathilde : Nous prenons en charge les prélèvements de A à Z et suivons les dossiers en entier. Dès sa réception, selon les indications et les renseignements

CURSUS



cliniques nous orientons les examens et nous validons biologiquement nos dossiers. Nous participons à la formation des étudiants et les enseignements se font avec nos chefs et par le biais du DESC de cytogénétique.

Vers quel type de carrière voulez-vous vous orienter ?

Stéphan : Plutôt vers une carrière HU. J'ai pour cela passé un M2R et je suis inscrit en thèse d'université. Je vais participer à l'enseignement d'histo-embryologie à la faculté de médecine dès que je serai AHU à partir de novembre. Rester au CHU permet d'étudier des cas très intéressants tant au niveau de l'activité hospitalière qu'au niveau de la recherche.

Mathilde : Vers une carrière HU aussi. J'ai aussi passé un M2R. Pour les mêmes raisons que Stéphan, je suis attirée par le CHU. Cependant, vu l'essor de l'onco-hématologie, je pourrai aussi exercer dans le privé.

La biologie médicale est au cœur des tumultes et de nombreuses réformes. Vous feriez les mêmes choix aujourd'hui ?

Stéphan et Mathilde : Sans hésiter oui. Nous avons trouvé vraiment une discipline dans laquelle nous nous épanouissons.

Un petit mot de conclusion ?

Stéphan et Mathilde : La cytogénétique est une discipline très intéressante, au cœur du diagnostic et du suivi des patients. Son exercice nécessite l'existence d'un réel dialogue clinico-biologique malheureusement réduit dans de nombreuses autres spécialités de biologie médicale.

La cytogénétique est en pleine expansion. Cette spécialité gagne à être découverte par de nombreux internes. Il est dommage de ne pas y avoir accès en niveau 1.

M.K.

De l'importance des listes de diffusion et des forums

La FNSIP et d'autres organisations vous proposent des inscriptions à diverses listes de diffusion. Celles-ci peuvent être une source d'informations non négligeable à plusieurs niveaux.

Avant l'internet (pour renseigner les externes et étudiants) :

- le forum www.remede.org

Généraliste pour les médicaux et paramédicaux, il faut souvent fouiller pour trouver LA réponse à sa question. Il a le mérite d'être assez exhaustif et de comporter des sous-thèmes de discussion pour « essayer » de ranger les questions.

- les sites des associations des étudiants en pharmacie des différentes villes

Exemples :

<http://pharmatoulouse.etudiantforum.com>

<http://aaepb.forums-actifs.net>

- les coordonnées des associations et syndicats locaux d'internes en pharmacie. Simples à trouver à l'adresse <http://maville.fnsip.fr> ou en remplaçant directement par le nom de la ville (ex : <http://marseille.fnsip.fr>)

Pendant l'internet : la FNSIP

- Bien évidemment le site de la FNSIP : www.fnsip.fr

- Toujours le forum www.remede.org à la rubrique « internet »

- Vous les connaissez, 3 listes de diffusion FNSIP existent pour chacune des filières.

Biologie : internat-pharmacie-bio@yahoogroupes.fr

Pharmacie option PH-PR et PIBM : internat-pharmacie@yahoogroupes.fr

IPR : internat-ipr@yahoogroupes.fr

Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à votre président de ville ou à vp-communication@fnsip.fr qui vous enverra une invitation à rejoindre le groupe.

Tous les membres inscrits peuvent participer aux débats, recevoir des informations concernant des offres d'emploi, de nouvelles formations disponibles, des bourses et offres de financements, des invitations pour des événements (visites de sites industriels, soirées parrainage industriel...), etc.



Ces listes ne vivent que par vous et pour vous, pensez-y lorsque vous vous posez une question ou que vous avez besoin de renseignements. Elles nous sont également très utiles pour comprendre vos attentes et vous représenter au mieux. Nous en profitons pour remercier tous ceux qui ont participé au débat IPR.

Pour toute question plus « personnelle », vous pouvez contacter chaque membre du bureau sur son adresse mail (exemple : vp-pharmacie@fnsip.fr). Toutes les adresses sont sur le site de la FNSIP.

Pour préparer son « après internat » :
Souvent on recherche un emploi...

- La liste de l'ADIPH est la plus connue, elle est gratuite pour recevoir les offres d'emploi. Comment s'inscrire ? En allant sur la page d'accueil du site : <http://adiph.org> à la rubrique « listes de diffusion » (onglet « offres et demandes d'emploi »). Les conditions d'inscription et la marche à suivre sont clairement indiquées. Votre inscription est effective quelques jours après l'enregistrement de votre formulaire d'inscription sur internet.

- Les associations de pharmaciens hospitaliers locales : elles ont des listes de diffusion propres. Pour être inscrits, il faut

en général être cotisant (de l'ordre de 20 à 40 euros par an). Elles vous permettent de recevoir les informations locales, d'être informés de toutes les actualités de l'association (congrès, journée d'études...) et d'avoir accès à une liste de diffusion pour envoyer votre CV par exemple. Certains industriels peuvent représenter et/ou participer au conseil d'administration de ces associations : vous pouvez donc les rencontrer directement aux congrès ou bien leur envoyer vos CV par ce biais.

Exemples :

Sud-ouest : <http://adiph.asso.fr/adphso/>

Alsace-Lorraine : <http://www.adiph.asso.fr/aphal/>

- Le réseau social Pharmext (www.pharmext.com) est exclusivement réservé aux pharmaciens et étudiants en pharmacie. Chacun peut se créer un profil qui permet alors de consulter ou d'échanger – en direct ou en différé – avec d'autres confrères inscrits, de retrouver des camarades de fac et anciens collègues, de constituer des groupes de discussion, de s'informer, de créer son propre blog, de disposer d'une messagerie personnelle et d'envoyer son CV au travers des contacts du réseau...

Alors, à vos claviers et vos souris !

M.C.

L'annuaire PIBM, source d'inspiration

L'annuaire des anciens internes en PIBM a été lancé le 22 septembre dernier et c'est tout une communauté qui a vocation à être créée : créer le lien entre anciens actuels internes.

Cet annuaire s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale sur le post internat et a pour vocation de renforcer le réseau PIBM ainsi que d'améliorer la visibilité des débouchés professionnels de la filière.

En effet, l'ancienne filière PIBM souffre encore d'une forte méconnaissance de la part des internes. Ainsi, montrer la diversité de ses débouchés et des spécialisations possibles permettrait de mieux cibler les domaines de formation qu'elle recouvre et pourquoi pas susciter de nouvelles vocations !

A terme, cet annuaire devrait donc constituer un support d'aide au choix de l'option pour les internes de 1er niveau du DES pharmacie.

Le principe est simple : les anciens internes PIBM remplissent en ligne un petit questionnaire concernant leur parcours d'interne puis leurs débouchés professionnels. Leurs réponses sont directement publiées sous forme d'un tableau sur le site de la FNSIP. Les adresses mails restent confidentielles. L'annuaire et l'ensemble des données recueillies sont déclarés à la CNIL. Ce travail est donc contrôlé et sécurisé !



Vous pouvez le consulter sur <http://annuairepibm.fnsip.fr> (identification nécessaire).

Merci infiniment à Robin Monzat, Jennifer Wong et Isabelle Van ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de la FNSIP et à l'ensemble des représentants locaux de la filière pour le recueil des coordonnées des anciens internes ! Ce travail étant titanesque, nous n'avons pas réussi à retrouver tous les anciens PIBM, alors n'hésitez pas à faire circuler le formulaire et à en parler autour de vous !

O.A.

PERSPECTIVES

Le réseau

En ces temps d'incertitude à l'égard de la biologie médicale, nous avons souhaité donner la parole au réseau de biologistes Labster. Qui sont-ils, quelle est leur philosophie, leur point de vue ? Voici donc une bonne touche d'optimisme, de quoi redonner envie et confiance dans notre exercice.



Le jeune biologiste qui entre ou qui sort de l'internat ne peut aujourd'hui que ressentir de l'angoisse devant son avenir. Là où une voie rectiligne semblait toute tracée, l'ordonnance et la financiarisation de la biologie sont venues obscurcir l'horizon tant dans le public que dans le privé. Il faut dès lors comprendre une certaine désespérance que de « bonnes âmes » ne manquent pas d'entretenir pour des raisons plus ou moins avouables. Il s'agit soit de dissuader de futurs professionnels qui seront plus dociles salariés que concurrents, ou bien sacrifier à la vente au plus

offrant par rapport à la cession à ses jeunes et « pauvres » associés, bref annoncer à nos jeunes confrères avec une tape amicale dans le dos que la biologie est « foutue » et qu'ils feraient mieux de passer leur chemin. Chaque génération, la mienne comprise a entendu, cette antienne condescendante.

Les biologistes du réseau Labster ne sont pas de cet avis :

1) Les plus grandes chaînes financières ne disposent à ce

de biologistes

Labster

jour en France que de moins de 300 sites soit à peine 3 par département en moyenne. On est loin de la disparition des indépendants.

2) Les sites sont les points d'entrée du patient dans les LBM et un site égale un associé. Les LBM en concurrence devront maintenir un nombre minimum de sites pour ne pas perdre de dossiers, donc embaucher des jeunes biologistes.

3) La démographie de la profession est en faveur des jeunes biologistes. Le nombre des LBM se réduit, certes, mais le nombre des biologistes disponible se réduit aussi en raison du départ massif des générations du « baby boom ». Donc même proportion.

4) Le prix des laboratoires a subi une inflation mais qui aujourd'hui tend à se stabiliser car les arbres ne montent pas au ciel.

Toutefois, le temps du biologiste seul maître à bord de son laboratoire de 80 dossiers est définitivement et totalement révolu. Face à la concurrence du public et des chaînes financières, il doit s'organiser en réseau d'indépendants comme l'ont fait les opticiens (Optic 2000...), comme le font les pharmaciens et comme l'ont fait quantités de professions ces trente dernières années (Leclerc, Inter Sport, SuperU, etc.). C'est la raison d'être de Labster qui au travers de son enseigne illustrant les valeurs de la biologie médicale de proximité, donne aux biologistes indépendants une boîte à outils qui leur permet d'être compétitifs sur le nouveau paysage très concurrentiel de la biologie.

Y a-t-il dans cette boîte à outils quelque chose pour les jeunes biologistes ?

Bien sûr : en choisissant de travailler dans un laboratoire Labster, ils savent que les biologistes affichent leur volonté d'indépendance financière puisqu'ils doivent posséder 75%

de leur capital et droits de vote. Ils ont, de plus, signé une charte de cession préférentielle de leurs parts à leurs associés en premier rang, aux actionnaires Labster en deuxième. Il ne s'agit pas d'un cadeau puisque les acheteurs internes devront s'aligner aux propositions financières extérieures au même prix et dans les mêmes conditions. Mais Labster organise leur solvabilité grâce à deux avantages majeurs : un accès direct à la cellule grands comptes de notre partenaire financier, Interfimo, spécialiste du crédit aux biologistes et pour les montants dépassant la capacité personnelles d'endettement du jeune (ou vieux) biologiste, une solution de portage de parts qui vient le soulager pour 5 ans, avant qu'il ne puisse reprendre ces parts après un premier désendettement.

Mais ce que Labster pourra surtout vous apporter, c'est l'environnement sécurisé d'un réseau d'indépendants avec ses juristes, son ingénierie financière, ses achats et l'expérience de plus de deux cent cinquante biologistes répartis dans plus de 140 sites pour près de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires. Si vous avez la fibre d'un entrepreneur en biologie doublée de la vocation de biologiste médical, les actionnaires Labster sont vos futurs associés.

Rien ne sera facile, rien ne vous sera donné, mais avec vos associés, vous serez votre propre patron, pleinement responsable de votre destin professionnel.

Richard Fabre
Président de Labster SAS
www.labster.fr



Pharmacien à l'ARS



ARS, AFSSAPS, ANSES, INCa... Les agences font partie du tableau global de l'internat. Nous en parlons, nous utilisons leurs référentiels, nous les côtoyons même régulièrement que ce soit dans le cadre de stages ou encore lors des choix, et, bien qu'elles soient l'un des débouchés qu'un interne en pharmacie peut embrasser, finalement nous les connaissons très peu.

Une ancienne interne en pharmacie spécialisée, Mme Laurence Chantoiseau, s'est prêtée au jeu des questions-réponses et nous explique le parcours qu'elle a suivi pour accéder au poste de pharmacien inspecteur de santé publique (PHISP) à l'ARS (Agence régionale de santé) du Languedoc-Roussillon. Nous l'en remercions!

Quel a été votre cursus ?

Pharmacie spécialisée [ex-filière IPR, NDLR] en santé publique entre 1996-2001 (faculté de pharmacie de Montpellier et CHU Montpellier), diplôme de docteur de l'université Montpellier I, formation doctorale « sciences de l'eau dans l'environnement continental.

Quelle a été votre carrière professionnelle à l'issue de l'internat ?

J'ai été pharmacien contractuel après l'internat, à la DRASS [ex-ARS, NDLR] du Languedoc-Roussillon, à la cellule pluridisciplinaire "infections nosocomiales" (co-pilotage du plan d'inspection régional ayant trait à la lutte contre les infections nosocomiales, mise en place du comité régional des médicaments et des dispositifs médicaux), puis j'ai passé le concours de PHISP (Ecole des hautes études en santé publique à Rennes). Ma première affectation en tant que pharmacien inspecteur a été le département d'inspection des fabricants de dispositifs médicaux à l'AFSSAPS Saint-Denis, puis à l'ARS du Languedoc-Roussillon.

Lorsque je suis arrivée à la DRASS en 2002, je sortais de l'internat. J'ai été reçue après un entretien. Mon profil de santé publique à la fois versant « Homme » et à la fois versant « environnement » a intéressé le directeur. Ainsi, un poste a pu être créé : j'ai travaillé sur les infections nosocomiales et sur les pesticides dans l'environnement.

J'ai passé le concours de PHISP en 2006 afin de pouvoir être titularisée, car le statut de contractuel n'est pas viable à long terme.

Maintenant, l'embauche de contractuels au sein des ARS (médecins, pharmaciens ou ingénieurs) est régie par la loi HPST. Les missions sont extrêmement variables, car décidées au cas par cas par le directeur général, mais l'arrivée de contractuels est perçue comme une concurrence par les titulaires, car ils peuvent postuler sur les mêmes postes.

Mes missions à l'ARS, à la direction de la santé publique et l'environnement et direction de l'offre de soins et de l'autonomie :

- pharmacien référent de la lutte contre le dopage en lien avec la douane judiciaire, référent des résidus de médicaments dans l'eau, de l'internat en pharmacie et des dispositifs médicaux ;
- avis techniques et inspections relatifs aux soins de premiers recours (officines, grossistes, oxygène, dentistes, gynécologues...);
- co-pilotage de la mission nationale de l'hygiène des soins en odontologie ;
- pharmacien référent des programmes régionaux : vaccination, addictologie, dépistage des maladies virales et dépistage des cancers ;
- pharmacien référent suppléant pour les examens de brevet de préparateur en officine.

Quels sont selon vous les avantages et les inconvénients de l'internat (PS dans votre cas) ?

Avantage : la spécialisation en santé publique m'a permis de trouver du travail dans cette filière.

Inconvénient : la spécialisation pointue dans un seul domaine, quoique la santé Publique est partout !

Est-ce que l'internat vous a aidé à trouver cet emploi (est-ce un plus) ?

Oui, mais je n'ai connu que tard la possibilité de travailler à l'ARS !

PERSPECTIVES

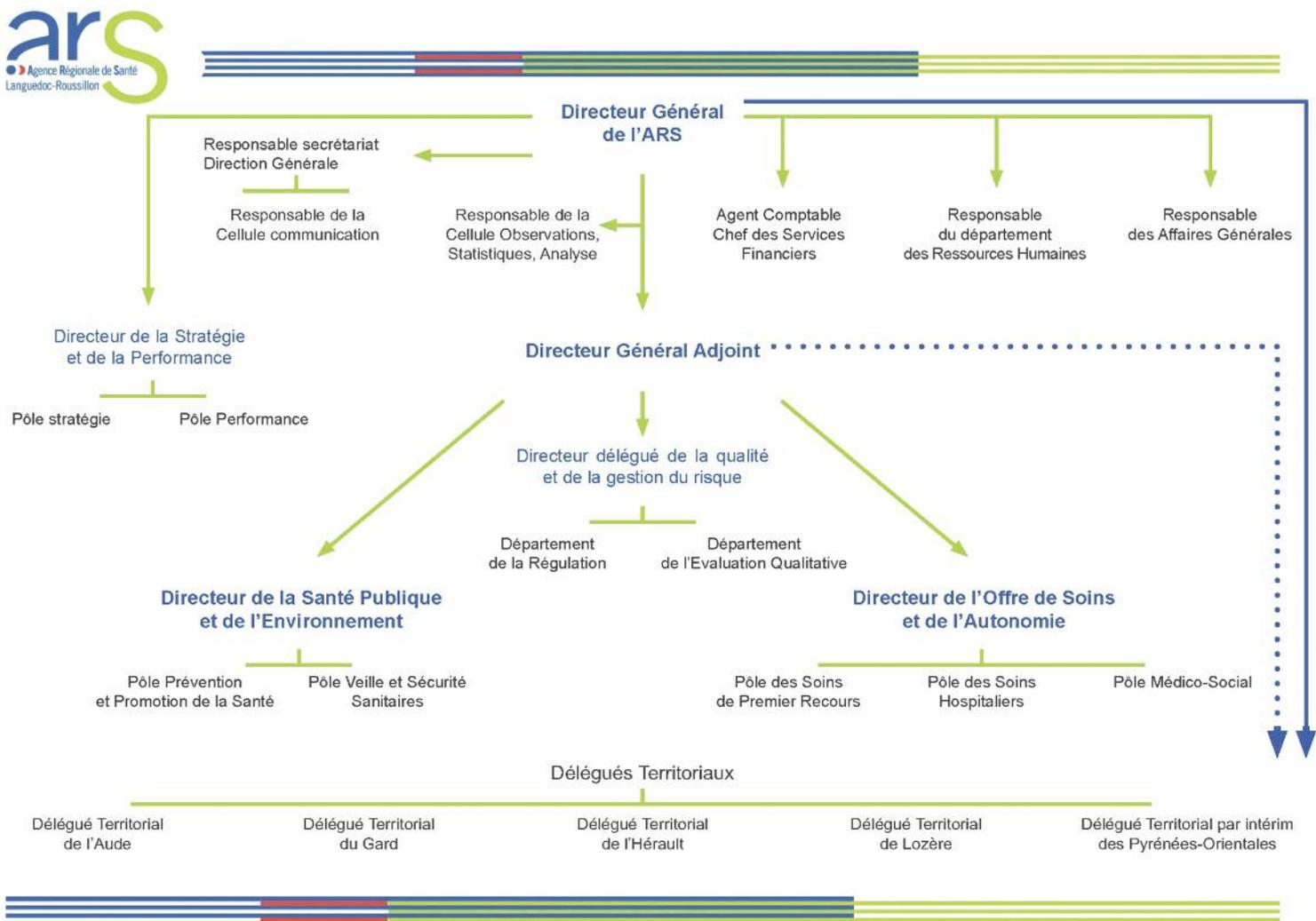
Avez-vous des conseils à donner aux internes ?

Il est nécessaire d'aller au devant des professionnels, discuter avec de multiples pharmaciens dans les filières très diverses afin de trouver une voie à la fois dynamique et qui les intéresse. Trop choisissent les DES sciences pharmaceutiques ou l'officine à défaut de connaissance d'autres facettes du métier de pharmacien.

Les internes intéressés par la santé publique devraient faire un stage à l'ARS, nous les associons concrètement à notre métier : participation aux inspections, aux réunions, aux formations, prise en charge d'un ou de plusieurs thèmes ou problématiques (chaîne du froid en officine, recyclage des médicaments, détournement du Rivotril....). Ils peuvent ainsi non seulement comprendre le métier de PHISP, mais également rencontrer une grande diversité de professionnels, afin de choisir une orientation professionnelle.

Si vous êtes intéressé par les métiers dans la fonction publique, vous trouverez les informations nécessaires sur le site <http://www.sante.gouv.fr>

O. A.



Biologiste médical au CEA



énergie atomique • énergies alternatives

Le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) est un centre national de recherche, de développement et d'innovation qui intervient dans 4 grands domaines : défense, énergie, technologies et recherche fondamentale. Plusieurs sites sont répartis sur tout le territoire (voir la carte). Vous saviez peut-être qu'on y faisait de la recherche fondamentale, des stages de master 2 ou encore des thèses de sciences mais saviez-vous qu'il y existe aussi des laboratoires de biologie médicale ?



Ces laboratoires de biologie médicale sont une forme d'exercice encore différente de celles que nous connaissons et qui participe à ouvrir l'éventail des métiers du biologiste médical. A quoi servent des laboratoires de biologie médicale au CEA ?

Ils ont pour missions d'assurer le suivi médical des salariés du CEA (plus de 15 000 !) et d'entreprises extérieures comme le groupe Areva. Ils travaillent donc conjointement avec la médecine du travail. Ce suivi biologique implique d'une part une partie d'activité polyvalente (hématologie, biochimie, immunologie) et d'autre part une activité de toxicologie et de radio-toxicologie en rapport avec les risques engendrés par le travail au CEA. L'anthroporadiométrie (ou la mesure de la contamination radioactive interne des salariés) est également une spécialité exercée dans ces laboratoires. Amateurs de toxicologie et de radio-toxicologie, spécialistes ou polyvalents, voici un nouveau débouché !

La recherche appliquée est aussi de mise pour les biologistes médicaux du CEA. Par exemple, des inter-comparaisons internationales sont réalisées chaque année en radio-toxicologie (voir www.protocorad.fr) et le CEA a été la 1ère structure à réaliser les dosages de polonium. La recherche fondamentale est également possible.

L'accréditation obligatoire ISO 15 189 concerne également les laboratoires de biologie médicale du CEA depuis le décret du 5 août 2010, comme tous les autres laboratoires. Ils sont actuellement déjà partiellement ou totalement accrédités pour leurs activités biologiques, toxicologiques et

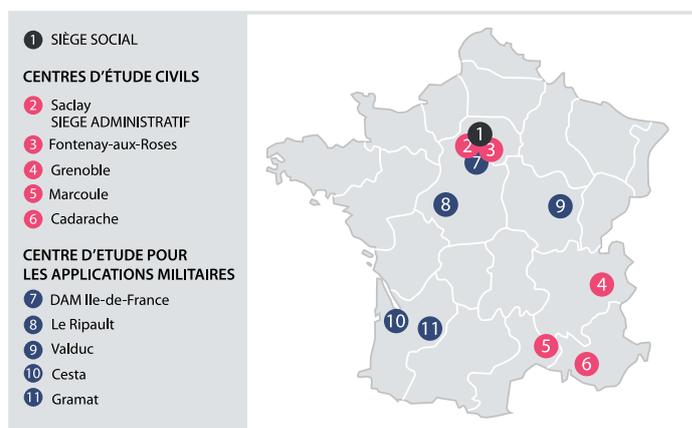
radio-toxicologiques sur la norme ISO 17 025 pour obtenir l'agrément de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) qui les autorise à exercer.

Les laboratoires de biologie médicale du CEA sont considérés comme des établissements publics, d'autres sont sous le régime d'autorisation préfectorale. Les biologistes médicaux du CEA ne sont pas des fonctionnaires mais des salariés dont la convention collective prend en compte le Code du travail.

Attention les laboratoires de biologie médicale du CEA participent au réseau mondial de l'IRSN en cas d'alerte NRBC (armes nucléaires, radiologiques, bactériologique ou chimiques). Le secret-défense est dans le contrat de travail, ce qui nécessite un processus de recrutement long et la nationalité française est indispensable pour y exercer.

Intéressés ? N'hésitez pas à contacter vos représentants FNSIP !

G.B.



www.cea.fr

1 PACK SENOÏS

Garantie RC PRO⁽¹⁾

Responsabilité civile Professionnelle + Protection Juridique Professionnelle

+ Capital Invalidité de Reconversion de 10 000 €⁽²⁾

Une garantie essentielle en cas d'incapacité permanente vous empêchant définitivement de mener votre cursus universitaire à son terme ou d'exercer votre future profession

GRATUIT!!!

Le Pack SENOÏS se souscrit:

- > auprès de votre **association locale d'internes** **bénéficiez alors d'un capital invalidité de reconversion de 15000€ au lieu de 10000€**
- > **en ligne** sur notre site internet www.gpm.fr
- > ou **par SMS** en envoyant le **mot clé SENOIS** au **32 437⁽³⁾**

2 COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ⁽²⁾

Pour compléter les remboursements de votre régime obligatoire

Dans le cadre des contrats «responsables» destinés à favoriser le parcours de soins, elle vous rembourse le montant du ticket modérateur et comporte en outre selon votre choix, des prestations améliorées pour certaines catégories de dépenses (orthodontie, prothèses dentaires, optique...) ou pour des événements particuliers (allocation naissance...). Chaque garantie s'accompagne de prestations d'assistance très complètes.

Un choix de 2 garanties
à partir de
126€/an

3 INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ⁽²⁾

Pour maintenir vos revenus en cas d'incapacité de travail

En cas d'incapacité temporaire totale, l'AGMF vous garantit le versement d'indemnités journalières du 91^{ème} jour⁽¹⁾ au 365^{ème} jour d'arrêt de travail, correspondant à 90% de votre traitement journalier de base, sous déduction des prestations du régime obligatoire et/ou du centre hospitalier.

(1) à compter du 15^{ème} jour pour la partie de la garantie portant sur les gardes et astreintes si celle-ci a été souscrite, dès le 4^{ème} jour d'hospitalisation continue et dès le 4^{ème} jour d'incapacité en cas d'accident (si la durée de l'arrêt de travail est au moins égale à la franchise prévue en cas de maladie).

Si vous souscrivez par le biais de votre association d'internes partenaire du Groupe Pasteur Mutualité, celle-ci peut prendre en charge votre cotisation. Renseignez-vous auprès de votre association.

Vous pouvez également garantir vos gardes et astreintes. Renseignez-vous sur le site internet: www.gpm.fr

23€ TTC/an
(option de garantie «maintien du traitement seul»)

4 ASSURANCES HABITATION, AUTO ⁽¹⁾

GPM en partenariat avec un assureur de tout premier plan⁽¹⁾ vous propose des contrats d'assurance habitation et automobile à des prix très attractifs.

Demandez une étude au numéro suivant:

0 810 229 505

Prix d'un appel local



Le Groupe Pasteur Mutualité vous propose également d'autres garanties: Capital Décès, Capital Invalidité de Reconversion (montants supérieurs à celui proposé dans le pack SENOIS), Garantie en Couverture de Prêt, Assurance-Vie, une solution pour les remplacements...

RENSEIGNEZ VOUS VITE !

0 810 229 505

Prix d'un appel local

ou **www.gpm.fr**

(1) Les garanties de responsabilité civile et protection juridique professionnelles sont assurées par Panacea Assurances, Siège social : 34, boulevard de Courcelles - 75017 Paris, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital de 50.000.000 euros, entreprise régie par le Code des assurances RCS Paris 507 648 087. Les garanties d'assurance habitation, et d'assurance auto sont diffusées par l'Intermédiaire de GPM Courtage, Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 856 000€, filiale du Groupe Pasteur Mutualité - 34, bd de Courcelles - 75809 Paris Cedex 17 - 380 431 445 RCS Paris - N° ORIAS: 07023091, www.orias.fr

(2) Les garanties sont assurées par AGMF Prévoyance, Union de Union de Mutuelles soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité Registre National des Mutuelles N° 775 666 340 - 34, Bd de Courcelles - 75809 PARIS cedex 17

(3) prix d'un SMS dans le cadre de votre forfait.

INTERNES EN PHARMACIE

...Etes-vous sûrs d'être **bien assurés?**



Avec le **Groupe Pasteur Mutualité**,
partenaire de la F.N.S.I.P.,
bénéficiez de **garanties complètes et adaptées**



Pack SENOÏS

Responsabilité civile et Protection
Juridique Professionnelles
+ Capital Invalidité de Reconversion

GRATUIT

- **Complémentaire Santé + Assistance**
- **Garantie Maintien de Revenus (Incapacité de Travail)**
- **Assurances Auto et Habitation**

RENSEIGNEZ VOUS VITE AU :

0 810 229 505

Prix d'un appel local

ou **www.gpm.fr**

FNSIP

Partenaire de la F.N.S.I.P.

AGMF-Prévoyance : Union de Mutuelles soumise
aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
Registre National des Mutuelles N° 775 666 340
34, Bd de Courcelles - 75809 PARIS cedex 17

**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITE**

